Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 021-212105407-20261009-2026_62-DE

Ville de Saint-Apollinaire

DEPARTEMENT DE LA COTE-D'OR
CANTON SAINT-APOLLINAIRE

Délibération n°2026-62
Nomenclature : 5.3 – Désignation de représentants

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2026
Convocation envoyée le 22 septembre 2026

Président: Monsieur Frédéric GOULIER
Secrétaire de séance: Madame Léonie CHANUT
Nombre de membres du Conseil municipal: 29
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 29
Nombre de procurations: 2

Membres présents :

Monsieur Frédéric GOULIER	Madame Françoise CAMILLERI	Madame Alberta AWAD
Madame Annie LOCATELLI	Monsieur Frédéric FRACCHIOLA	Madame Aurélia MERLE
Monsieur Gérard FOUCARD	Monsieur Fabrice ROUSSEL	Madame Sophie ALFIER
Madame Patricia RABELKA M'BENGUE	Madame Muriel LAFONT	Monsieur Nicolas TISSOT
Monsieur Cédric TEJONA	Monsieur Christophe BARBEY	Monsieur Julien ROYER
Madame Céline RABUT	Monsieur Xavier KLEINHANS	Madame Léonie CHANUT
Monsieur Fabien MAITRE	Madame Adeline LAGRANGE	Monsieur Roméo FACELLO
Madame Laurence AUCLIN	Madame Mélanie COUSIN	
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Florian SEBELON	
Monsieur Jean-Robert BAUQUIS	Monsieur Laurent THEOU	

Membres excusés ou absents :

Madame Florence GRAPIN pouvoir à Madame Annie LOCATELLI
Madame Fatiha HADJADJ pouvoir à Madame Alberta AWAD

Objet : Création comité "Conseil Municipal Jeunes" (CMJ)

Comme le permet l'article L2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes peuvent créer des comités consultatifs ouverts à des personnes extérieures au Conseil Municipal. C'est dans ce cadre légal que s'inscrit pleinement le Conseil Municipal Jeunes.

L'équipe municipale s'est engagée à renforcer la participation citoyenne et de donner une place réelle à la jeunesse dans la vie communale. Les réseaux spécialisés, comme l'Agence Nationale Citoyenneté Enfance Jeunesse, rappellent régulièrement que les conseils de jeunes constituent des espaces privilégiés d'apprentissage de la démocratie, d'expression citoyenne et de participation active aux projets du territoire. Ces retours d'expérience confirment que les jeunes y trouvent un lieu où ils apprennent non seulement à comprendre les institutions, mais aussi à co-construire des projets concrets au service de leur commune.

L'objectif est d'offrir aux jeunes la possibilité d'exprimer leurs idées, de participer à la vie locale, d'être force de proposition, mais aussi de mieux comprendre comment se décide l'action publique. Le Conseil Municipal Jeunes deviendra un espace où ils pourront expérimenter la citoyenneté, travailler en groupe, débattre, défendre leurs idées et mener des projets d'intérêts général.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 021-212105407-20261009-2026_62-DE

Les jeunes élus seront issus des classes allant du CM1 jusqu'au collège, afin de présenter une diversité d'âges, de sensibilités et de niveaux de maturité. Ce choix permet à la fois d'impliquer les plus jeunes dans la découverte de la citoyenneté et d'offrir aux collégiens l'opportunité d'exercer un rôle plus affirmé dans la réflexion, le débat et la conduite de projets. En confiant à ces jeunes un mandat d'une durée de deux ans, la municipalité souhaite leur offrir un temps suffisamment long pour s'approprier leur rôle, développer leurs idées, suivre l'évolution des projets qu'ils initieront et vivre pleinement l'expérience de l'engagement civique. Cette durée favorise également la continuité, la cohésion au sein du groupe, et l'installation d'un véritable esprit d'équipe autour des actions menées pour Saint-Apollinaire.

Les élections se dérouleront dans les écoles et à l'espace jeunes, au moyen d'un vote à bulletin secret, et les candidats auront l'occasion de présenter une profession de foi, qu'elle soit écrite, affichée ou même sous forme de courte vidéo. Cette démarche favorise l'engagement et la créativité des jeunes tout en les sensibilisant à un véritable processus électoral. Bien entendu leur participation nécessitera une autorisation parentale, incluant notamment un accord sur l'usage de leur image dans les communications municipales.

Il s'agit d'une démarche éducative, démocratique et fédératrice, qui enrichira la commune tout autant qu'elle valorisa les idées et l'énergie de notre jeunesse. Enfin, la création du Conseil Municipal Jeunes répond à une double ambition :
- Former les citoyens de demain,
- Permettre aux jeunes Epleumiens d'être pleinement acteur de la vie locale.

La commune s'engagera à fournir un encadrement adapté, les moyens matériels nécessaires, ainsi qu'une valorisation des actions du Conseil municipal Jeunes à travers nos outils de communication municipaux.

Par ailleurs, il convient d'adopter un règlement intérieur qui a pour vocation d'expliquer son fonctionnement (joint en annexe)

Membres du Conseil municipal proposés :
Annie LOCATELLI - Laurence AUCLIN - Patricia RABLEKA M'BENGUE, Aurélia MERLE - Sophie ALFIER - Julien ROYER.

Le Conseil
Après en avoir délibéré, DECIDE :

- de nommer Annie LOCATELLI, Laurence AUCLIN, Patricia RABLEKA M'BENGUE, Aurélia MERLE, Sophie ALFIER et Julien ROYER en qualité de membres du Conseil Municipal Jeunes de Saint-Apollinaire ;
- d'approuver la création du Conseil Municipal Jeunes de Saint-Apollinaire;
- d'approuver le règlement intérieur du Conseil Municipal Jeunes.

VOTE : Pour : 29 (dont 2 procurations) Abstention : 0
Contre : 0 Ne se prononce pas : 0

Fait à Saint-Apollinaire le : 09 OCT. 2026

Le Maire,
Frédéric GOULIER

La secrétaire,
Léonie CHANUT